

RAPPORT D'ENQUÊTE

No, de dossier : 2011-05-019 020

Enquêteurs : [REDACTED]

Type d'enquête : Information Collusion

Mise en contexte :

Dans une de nos enquêtes, nous avons rencontré [REDACTED] qui nous disait qu'[REDACTED] pourrait nous transmettre des informations concernant de la collusion et des magouilles impliquant des élus municipaux de la couronne nord de Montreal.

A ce moment là [REDACTED] prétendait que des élus s'en mettaient « plein les poches » et qu'en tant que [REDACTED] refusait de jouer a ce jeu.

Description de l'entretien :

Le [REDACTED], nous avons contacté [REDACTED] et lui avons demandé de [REDACTED] rencontrer. [REDACTED] accepta de nous rencontrer [REDACTED] le même jour.

A son arrivée [REDACTED] était en possession d'une chemise contenant plusieurs documents concernant des contrats octroyés par la Ville de Blainville.

[REDACTED] nous informe qu'[REDACTED] a des raisons de croire qu'il existe de la collusion et de la corruption dans l'octroi de divers contrats dans cette ville et plus particulièrement dans l'octroi de contrats de travaux publics. [REDACTED] nous dit que selon [REDACTED], il y a collusion entre les firmes de génie-conseils qui font la surveillance des travaux et les entrepreneurs. [REDACTED] prétend que la municipalité favorise certains entrepreneurs pour l'octroi de contrats et que durant l'exécution des travaux les entrepreneurs gonflent le prix du contrat en soumettant des avenants ou des réclamations frauduleuses approuvés par des firmes de génie-conseils complaisantes et/ou complices dans ce stratagème.

Selon [REDACTED], les élus municipaux sont aussi complices dans ce stratagème.

Contrat [REDACTED] - Ville de Blainville

Dans un premier temps, [REDACTED] nous remet des documents qui démontrent que [REDACTED] dans un appel d'offre pour des travaux de voirie de la Ville de Blainville portant le no. [REDACTED]

Dans cet appel d'offre [REDACTED] Au 2ieme rang il y avait la firme [REDACTED] et au 3ieme rang [REDACTED] ainsi que d'autres soumissionnaires

Dans cette soumission [REDACTED] explique que [REDACTED] avait inscrit le prix [REDACTED] plutôt que [REDACTED] prétend que la soumission aurait été moins élevée de [REDACTED] ceci a l'avantage de la Ville de Blainville. [REDACTED] nous remet copie d'une lettre [REDACTED] envoyée a Mons. Gaston Courtemanche, ing Ville de Blainville dans laquelle [REDACTED] explique ces faits et demande que le contrat [REDACTED].

(page 2)

Lors de la séance du conseil municipal du [REDACTED] de la Ville dirigé par le maire François Cantin, [REDACTED] est disqualifiée pour non-conformité en fonction de cette erreur. Le 2ième plus bas soumissionnaire, [REDACTED] est aussi disqualifié pour non-conformité et le contrat est octroyé au 3ième plus bas soumissionnaire [REDACTED]. (Les séances du conseil municipal sont entièrement archivé et entièrement visible sur le site web de la Ville.)

[REDACTED] nous suggère de visionner les séances du conseil des mois de [REDACTED], Ce que nous ferons dans les prochains jours.

[REDACTED] nous informe savoir que [REDACTED] a ensuite donné ce contrat en sous traitance a 100% a [REDACTED] qui avait été disqualifié. C'est [REDACTED] qui a effectué les travaux.

Devant ces faits, [REDACTED] a fait des recherches sur les contrats octroyés par Blainville durant les dernières années en demandant l'information à l'accès a l'information de la Ville de Blainville. Selon son analyse, [REDACTED] prétend que les 2 firmes [REDACTED] et [REDACTED] sont favorisé par Blainville dans l'octroi de contrats de voirie et travaux publics importants.

Enfin, [REDACTED] prétend que le jeux des disqualifications dans l'octroi du contrat de [REDACTED] ci-haut mentionné avait pour but de favoriser les 2 firmes [REDACTED] et [REDACTED]

Soumission S0948 – Dossier 312-0830 – Ville de Blainville

Par la suite, [REDACTED] nous informe avoir analyser les 5 plus gros contrats de travaux publics octroyés par Blainville.

[REDACTED] a obtenu des documents du bureau de l'Accès a l'information de la Ville de Blainville et nous remet les documents qui concerne un contrat pour la pose d'égouts dans le secteur Paul-Albert de la Ville. Les travaux furent effectués en 2010.

Le plus bas soumissionnaire était « Les Entreprises Miabec » de Mascouche a 13 293 723 \$.
Au 2ième rang – Construction CJRB de Terrebonne a 16 368 859 \$
Au 3ième rang – DONCAR de Laval a 16 666 000\$

[REDACTED] nous informe que la firme MIABEC (qu [REDACTED] ne connaît pas) s'est retiré du contrat et n'a pas été pénaliser pour ce désistement contrairement aux règles habituelles lors de désistement ou on exige une pénalité de 10%.

Le contrat a été octroyé au 2ième soumissionnaire Construction CJRB a 16 368 859 \$ soit 3 000 000 \$ de plus que le prix soumis par MIABEC.

[REDACTED] sait que CJRB a donné 50% des travaux en sous-traitance a DONCAR (3ième rang) et que certains travaux ont été effectuer en sous-traitance par MIABEC qui s'était retiré.

La firme de génie-conseil embauché par la Ville pour surveillé et approuvé les travaux dans ce contrat était BPR-Triax.

(page 3)

■ nous explique que lors des travaux les entrepreneurs soumettent des avenants ou des réclamations pour des travaux ou des matériaux supplémentaires qui n'avaient pas été prévu dans les plans et devis originaux et dans le montant original du contrat.

Les ingénieurs de la firme de génie-conseil embauché par la Ville pour surveiller les travaux, vérifient et approuvent les demandes de montants supplémentaires réclamés par les entrepreneurs pour les imprévus.

■ nous remet 2 liasses de documents qui sont des changements de prix demandés par l'entrepreneur durant l'exécution des travaux et le montant total des travaux effectués en date du décompte. Il s'agit de documents préparés par BPR-Triax qui portent leur entête.

La première liasse est le décompte no 8 en date du 25 janvier 2011 et la deuxième liasse est le décompte No. 9 en date du 8 mars 2011.

Le 8 mars 2011, le total des travaux exécutés a ce jour et approuvés était de 17 541 851 \$ soit environ 1 200 000 \$ de plus que le contrat total octroyé a 16 368 859 \$.

Dans la liasse du 8 mars 2011, on liste 63 demandes de changements de prix. ■ attire notre attention sur le 1er des ces 63 items qui est un – Crédit pour la différence de prix pour le bris de roc (1 014 025 \$). Dans la colonne de 63 chiffres additionnés, celui-ci apparaît comme une remise de montant par l'entrepreneur.

Dans cette même liasse du Décompte No 9, on retrouve a la page 3 de 67 à l'item 1.2.15 des travaux de bris de roc mécaniquement. On voit que la quantité soumissionné et estimé originalement est de 50 mètre cube et que le prix unitaire est de 383 \$. On croit que l'estimé original aurait été fait par une firme d'ingénieur d'inspection de sols pour la Ville et que le coût de cet item aurait dû être 19 150 \$

Or, dans le même document on voit que la quantité exécutée durant les travaux est plutôt de 7856.4 mètres cubes a 383\$ pour un montant total de 3 009 001 \$ - Une différence d'environ 3 000 000 \$

■ nous révèle les faits suivants concernant cet item de bris de roc.

- pour une petite quantité tel que 50 m cube, le bris se fait mécaniquement a l'aide de marteaux piqueurs et le pris varie de 80\$ a 120\$ le m. cube Pour des grandes quantités de bris de roc les travaux se font par dynamitage a un prix moindre par m. cube.
- Dans ce cas-ci, ■ nous informe qu'■ trouve le prix nettement exagéré a 383 \$ surtout pour un montant total de 3 000 000\$
- **■ nous dit que des ■ ce chantier lui ont dit qu'il n'y avait aucun roc .**
- ■ nous informe qu'il serait facile, présentement, d'établir s'il y a ou s'il y avait du roc a cet endroit en faisant un nouvel inspection de sol..
- ■ nous signale que sur certains documents de changements de prix dans le décompte No 8 on retrouve les signatures de Rosaire Fontaine et de Normand Héroux de la firme de génie-conseil BPR-Triax qui approuvent des changements de quantité ou de prix a titre de Maître d'oeuvre des travaux. ■ nous informe qu'il s'agit du même Rosaire Fontaine qui est accusé par Marteau dans l'affaire Boisbriand.
- ■ croit que le crédit de 1 014 025 \$ indiqué dans le décompte No.9 est là juste pour éblouir la galerie mais qu'il n'y avait pas de roc a cet endroit et que la Ville paie 2 000 000 de top a

cet item.

- ■ a entendu dire que la Ville intenterait des poursuites contre l'ingénieur ou la firme d'ingénierie qui avait fait l'estimé original de 50 m cube de bris de roc et ■ croit aussi que c'est de la frime pour endormir la population.

Dominic Cayer

■ nous suggère aussi d'enquêter sur Dominic Cayer de la firme de communications Tapage Communications et imprimerie Papiers Domco. ■ nous informe que Dominic Cayer a été Président du parti politique « Vrai Blainville » du maire François Cantin et conseiller municipal de Blainville de 2001 à 2005. ■ nous informe que depuis qu'il n'est plus conseiller municipal, les firmes de Monsieur Cayer ont reçu pour plus de 3 000 000 \$ de contrats de la Ville de Blainville.

■ nous informe que la Ville de Blainville s'est servi de ses procureurs pour contester la tenue d'une enquête par le Commissaire au lobbying du Québec au printemps 2007, concernant Dominic Cayer

Demandes de pot de vin à Blainville

■ nous remet aussi la copie d'un article du Journal de Montréal du 7 mars 2011 dans lequel on rapporte qu'un homme d'affaire de Blainville a porté plainte à la Sûreté du Québec après qu'on lui ait demandé de verser un montant de 8 000 \$ pour l'obtention d'un permis de construction. Cette demande aurait été faite par un agent immobilier de Blainville, Jean-Guy Ayotte.

Conclusion

Nous croyons que cette dénonciation par ■ est motivée par le fait que ■. C'est ce qui semble avoir déclenché ses recherches dans les contrats octroyés par la Ville de Blainville et ses demandes de documents au bureau d'accès à l'information de Blainville.

Entre autre, sur la question du Bris de Roc, il y a plusieurs pistes d'enquête pour déterminer s'il est vrai que cette immense quantité de roc existait et s'il y a collusion et corruption dans ce dossier entre les firmes de génie-conseil, l'entrepreneur, les fonctionnaires et les élus de Blainville.

Suivi

Date du rapport : ■

Rédacteur: ■

Superviseur : ■